



Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or

Lettre d'information du CRIB



JEUDI 2 AVRIL 2020 – NEWSLETTER N°2

ACTUALITÉS

○ COVID-19

Durant cette période exceptionnelle, nos bureaux sont fermés mais **le CRIB de Côte-d'Or est à votre disposition pour répondre à vos sollicitations** dans les meilleurs délais **afin de vous accompagner et vous tenir informés des différentes évolutions en lien avec le COVID-19.**



Retrouvez l'ensemble des mesures gouvernementales sur le [portail](#) proposé par le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de l'Action et des Comptes Publics. [#Restezchezvous](#)

DIRECCTE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE



Afin de limiter **les conséquences d'une baisse d'activité**, liée à l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a souhaité **redimensionner le dispositif d'activité partielle**. [Plus d'informations](#)

Contact : DIRECCTE BFC - celine.jankech@direccte.gouv.fr - brigitte.blanc@direccte.gouv.fr - 03.80.45.75.64 - 03.80.45.75.65

COSMOS

Le **CO**nseil **S**ocial du **MO**uvement Sportif relaie les mesures à prendre par les employeurs et des dispositifs en soutien aux entreprises. [En savoir plus](#)



FOCUS TRAVAILLEURS INDEPENDANTS



L'activité de **vo**tre **en**treprise est impactée par le COVID-19.

Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ? [Consultez le focus pour les indépendants.](#)

RESERVE CIVIQUE

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement appelle à la **mobilisation générale** des solidarités. La réserve civique propose un **espace d'engagement ouvert à tous autour de 4 missions vitales** : Aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfant, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité et proximité. [#jeveuxaider](#) ou [#proposerunemission](#)



FAIRE DU SPORT CHEZ SOI

Roxana MARACINEANU, ministre des Sports, souhaite accompagner les Françaises et les Français dans cette période inédite **afin que ceux qui souhaitent maintenir une activité physique régulière à leur domicile puissent bénéficier de recommandations fiables et de conseils simples à mettre en pratique**, quel que soit leur âge, si leur condition physique et leur santé le permettent.



Dans cette dynamique, **un partenariat entre le ministère des Sports et les applications Be Sport, My Coach et Goove app a été conclu**. Ces applications qui ont déjà conventionné avec de nombreuses fédérations sportives s'engagent **à proposer gratuitement, aux Françaises et aux Français leurs contenus conçus par des professionnels du sport**, mais également de la santé et de l'activité physique adaptée. [#fairedusportchezsoi](#)

KIT DE COMMUNICATION

[Téléchargez le kit de communication](#) à diffuser largement au sein de votre réseau

SONDAGE LE MOUVEMENT ASSOCIATIF



Le Mouvement Associatif se mobilise afin que les associations **bénéficient des mesures exceptionnelles de soutien mises en place par le Gouvernement** ; soutien à la fois sur le présent, le confinement, **mais aussi en prévision de l'après, de la relance**. Afin de permettre d'avoir des données précises **lors des échanges avec les pouvoirs publics**, une enquête (20 questions) avec l'appui de Recherches & Solidarités a été mise en place s'adressant **prioritairement aux**

responsables associatifs bénévoles ou salariés. L'objectif est de permettre **aux associations de témoigner des premières difficultés rencontrées** dues au COVID-19.

Lien vers l'enquête : <http://enquetesv2.recherches-solidarites.org/detail/COVID-19/>

SERVICE CIVIQUE



Les organismes d'accueil de volontaires du Service Civique doivent se conformer strictement aux consignes **du Gouvernement et des services déconcentrés de l'Etat**.

Tous les contrats d'engagement de Service Civique **sont maintenus et les volontaires seront indemnisés même s'ils ne peuvent plus assurer leur mission**.

Il est nécessaire de **formaliser un avenant temporaire relatif au déroulement de la mission** de Service Civique dans le contexte de lutte contre la propagation du virus Covid-19, **dont le modèle est téléchargeable sur** : www.service-civique.gouv.fr , à transmettre sur : avenantmission@service-civique.gouv.fr

FOCUS CROS BFC & CROS GRAND EST

Le CROS Grand Est et le CROS Bourgogne-Franche-Comté ont travaillé **à l'élaboration d'une « Foire aux questions » dédiée au COVID-19**. [Consultez la FAQ](#)

L'épidémie de coronavirus **aura des effets majeurs sur l'économie française**. Pour faire face aux conséquences de cette épidémie **sur l'économie de la région Bourgogne-Franche-Comté**, les pouvoirs publics sont pleinement **mobilisés pour apporter des solutions aux entreprises les plus fragilisées par l'épidémie**. [Plus d'informations](#)

SUBVENTIONS

○ **FDVA (FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE)**



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Comme en 2019, les associations sportives peuvent faire une demande de subvention au **FDVA**, auparavant réservée aux associations hors secteur sport. Ce dispositif a pour **objet le soutien de l'ensemble du tissu associatif local dans l'accompagnement de ses projets structurants** et/ou innovants à impact notable pour le territoire.

[Consultez la Note d'orientation départementale 2020](#)

Les démarches sont à effectuer exclusivement sur lecompteasso.associations.gouv.fr **avant le 12 avril 2020**. Si une subvention a été accordée en 2019, il est **obligatoire de joindre le compte-rendu financier via le cerfa 15059*02**. [En savoir plus](#)

BÉNÉVOLAT

○ **BARÈME KILOMÉTRIQUE BÉNÉVOLE**

Frais des bénévoles non remboursés en 2019 : le barème kilométrique est paru

Les **frais engagés par les bénévoles** dans le cadre de leur activité associative, **non remboursés par l'association**, peuvent ouvrir droit, **sous certaines conditions**, à **une réduction d'impôt sur le revenu**, notamment les frais de déplacement.

Le barème 2019 est paru :

- Véhicules automobiles : **0,321 € / km**
- Vélomoteurs, scooters, motos : **0,125 € / km**

Source : <https://www.associations.gouv.fr/>



○ **ENVOL**

Un **outil novateur d'insertion** et une réponse à la crise du bénévolat, **ENVOL est un dispositif d'inclusion sociale par le bénévolat proposé par le Département de la Côte-d'Or**, et inscrit dans le Pacte de Solidarité signé avec l'État en partenariat avec France Bénévolat.



[En savoir plus](#)

○ CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le **Salair**e Minimum Conventionnel (**SMC**) sera revalorisé à **1469,24 €**.

L'**avenant n°140** de la **Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)** relatif aux salaires a été signé par les partenaires sociaux. Cet avenant a réévalué le **Salair**e Minimum Conventionnel (**SMC**). L'ensemble des minimas est par conséquent impacté, ainsi que la prime d'ancienneté pour les groupes de 1 à 6. **Cette revalorisation** est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2020**. Source : [CoSMoS](#)

○ CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE



Un **code du travail accessible**, pour **faire valoir ses droits** ou **respecter ses obligations**, encore faut-il les connaître. Le **Code du travail numérique** est un **service public en ligne et gratuit** vous permettant d'obtenir **des réponses personnalisées sur le droit de travail**. Il s'adresse à **tous les salariés et employeurs de droit privé**

relevant du code du travail. Consultez la plateforme du [Code du Travail Numérique](#)

FORMATIONS

○ FORMATION SECOURISME

En raison de la situation actuelle les formations proposées par **l'ADPC 21** et **l'UFOLEP 21**, **aux licenciés sportifs du département** pour l'obtention du diplôme **Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)** sont annulées. Nous vous inviterons à nous contacter afin de reprogrammer une nouvelle inscription dès la reprise totale des activités.



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez crib.cotedor@franceolympique.com ou cdos.cotedor@franceolympique.com
Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com

